



# Photos de finissants et COVID-19

---

**OBJET : Consignes concernant les photos de finissants**

**DATE : 22 mars 2021**

---

Devant les exigences du gouvernement de tenir uniquement des activités pédagogiques et académiques sur les campus, mais conscients des enjeux liés à la prise de photos de finissants et du risque faible de ces activités, le sous-comité de vie universitaire a effectué des démarches auprès de la direction de la Santé publique de la Mauricie-Centre-du-Québec pour obtenir leur autorisation pour permettre ces activités sur notre campus. Vous pourrez donc procéder avec votre activité, mais dans le respect des consignes sanitaires ci-dessous, édictées par la Santé publique.

Nous vous précisons également que les étudiants et étudiantes doivent se présenter sur le campus déjà prêts pour leurs photos pour éviter tout rassemblement.

## **Pour l'organisateur :**

- Prévoir un horaire de prise de photo planifié limitant les rassemblements, les files d'attente et les goulots d'étranglements qui contreviendraient au principe de distanciation. (Ex.: par concentration, 5 étudiants à la fois par ordre alphabétique, selon les dimensions du local disponible)
- Fournir un local pour la prise de photo permettant de maintenir la distanciation de plus de 2 mètres entre le photographe et l'étudiant.
- Refuser l'accès à toutes les personnes présentant des symptômes compatibles à ceux de la COVID-19 et tenir un registre de présence.
- Effectuer, si possible, un marquage au sol définissant les zones de 2 mètres.
- Rendre disponible du matériel de désinfection pour les mains et le matériel. (manipulation des masques, matériel partagé (chaise, stylo pour le registre))

## **Pour les étudiants:**

- Se présenter à l'heure planifiée de la prise de photo.
- S'assurer de ne pas présenter de symptômes compatibles à ceux de la COVID-19 et signer le registre de présence.
- Maintenir une distanciation physique de 2 mètres en tout avec l'ensemble des personnes présentes.
- Port du masque de procédure en tout temps. Le masque de procédure peut être retiré lorsque l'étudiant est prêt pour la prise de la photo et doit être remis immédiatement après la prise de la photo. Le lavage des mains est requis lorsque le masque est retiré et lorsqu'il est remis.
- Quitter immédiatement le local une fois l'activité complétée.

## **Pour le photographe:**

Au palier d'alerte rouge, les visiteurs dans les écoles ne sont pas interdits, mais ils doivent être réduits au minimum. En ce sens, il est fortement recommandé que le photographe soit non accompagné, si possible. Par ailleurs, s'il est autorisé à offrir ses services dans un établissement scolaire, le photographe peut effectivement se déplacer pour effectuer la prise de photos individuelles, s'il respecte à la lettre les mesures sanitaires en vigueur dans le milieu scolaire et celles propres à son secteur d'activité.

- S'assurer de ne pas présenter des symptômes compatibles à ceux de la COVID-19 et signer le registre de présence.
- Maintenir une distanciation physique de 2 mètres avec les étudiants et les membres du personnel.
- Port du masque de procédure en tout temps et d'une protection oculaire s'il doit s'approcher à moins de 2 mètres.
- Désinfecter le matériel utilisé entre les étudiants.
- Demander au responsable de l'activité de l'assister dans la coordination de l'activité.

**Évidemment, toute personne présentant des symptômes de la Covid-19 ou qui a reçu des consignes d'isolement ne peut être présente lors de la séance photo.**

Rappel des mesures sanitaires afin d'assurer le bon déroulement de la séance :

- Tenir un registre de présence et s'assurer de l'absence de symptômes pour les participants.
- Limiter le nombre de personnes à la fois (éviter l'attroupement).
- Privilégier la présence d'étudiants sur rendez-vous, par petits sous-groupes.
- Désinfecter le matériel utilisé entre les étudiants (ex : chaise pour la photo).
- Limiter les accessoires ou les désinfecter fréquemment.
- S'il y a utilisation d'un accessoire (ex: diplôme) procéder à la désinfection des mains avant et après.
- Assurer une circulation fluide, arrivée et sortie distinctes de préférence, avec si possible marquage au sol.
- Utiliser un espace vaste et aéré.

Bonne journée,

Jean-Philippe Leblanc | Conseiller en sécurité opérationnelle  
Service de la protection publique et de la santé et sécurité au travail  
Université du Québec à Trois-Rivières  
819 376-5011 poste 2603 | [www.uqtr.ca/protectionpublique](http://www.uqtr.ca/protectionpublique)  
3351, boulevard des Forges, C.P. 500, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 | Local 1134 R